

Questions-réponses fréquentes

Portes ouvertes à la ferme

Question	Réponse
Qui est le porteur du projet ?	La journée « Portes ouvertes à la ferme » est l'un des nombreux projets de la campagne « Paysannes & paysans suisses » sous l'égide de l'Union suisse des paysans (USP). Le projet est essentiellement financé par le budget de la campagne mais également avec des contributions des milieux agricoles, des sponsors nationaux et par l'aide à la promotion des ventes de la Confédération.
Qui est mon interlocuteur ?	La direction du projet est votre point de contact pour toutes les questions. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner ou de vous diriger vers la personne compétente. Trouvez ici la personne responsable dans votre canton.
Quelles sont les activités à proposer ? Quelles sont les attentes des visiteurs ?	Présentation d'une ou plusieurs branches de l'exploitation au moyen de visites guidées, panneaux d'information, etc. Ateliers / activités pour les enfants Dégustations de produits de la ferme – vente directe Découverte de la vie à la ferme – découverte des animaux - de la production des denrées alimentaires
Faut-il proposer une offre de restauration ?	Non. Ce n'est pas obligatoire. Les fermes se chargent de l'accueil des visiteurs en fonction de leurs possibilités et de leurs disponibilités. Par ailleurs, une petite offre de restauration pourrait couvrir les frais.
Est-ce que je dois être inscrit à « Visites d'étables » pour participer à la journée portes ouvertes ?	Non. « Visites d'étables » et la journée « Portes ouvertes à la ferme » sont deux projets distincts et apparaissent séparément dans le portail paysans.
La participation à la Journée des portes ouvertes, est-elle obligatoire pour les prestataires des « Visites d'étables » ?	Non. Il n'y a aucune obligation pour les prestataires des « Visites d'étables » de participer à cette manifestation.
Est-ce que je pourrai fêter en même temps un anniversaire , une inauguration ou un autre événement ?	Oui. Cette journée constitue une excellente occasion pour inviter les voisins et les clients et de créer ainsi des contacts pour le futur.

<p>Quels sont les moyens et l'aide mis à disposition par les organisateurs (USP, AGIR, ... ?)</p>	<p>En plus des dépliants et des affiches que nous mettons à votre disposition, nous vous soutiendrons dans la réalisation individuelle de votre événement. Selon les possibilités, les chambres cantonales d'agriculture apportent également leur soutien aux exploitations. L'offre s'étend des listes de contrôle et des concepts individuels aux panneaux d'information, brochures et articles promotionnels. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de vous aider.</p>
<p>Quelles sont les mesures publicitaires proposées ?</p>	<p>L'USP (la direction du projet) organise et coordonne l'événement dans toute la Suisse. Des aides organisationnelles sont également mises à la disposition des fermes (conseils, checklists).</p> <p>Les exploitations sont équipées de matériel publicitaire et d'aides à l'information, à la gastronomie, à la vente (panneaux indicateurs, panneaux thématiques, nappes, etc.). L'USP est responsable de la publicité et de la communication au niveau national/régional et assure le financement et le parrainage de l'événement dans son ensemble. Les exploitations agricoles et les organisations agricoles se chargent de la distribution et du placement des supports publicitaires dans la région.</p>
<p>Quels sont les avantages pour mon exploitation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une meilleure visibilité, notoriété et publicité pour votre ferme et vos produits ✓ De valoriser votre savoir-faire et les produits issus de votre exploitation ✓ D'offrir aux visiteurs une meilleure compréhension de votre travail au fil des saisons ✓ De créer des relations de confiance et de sympathie durable avec les consommateurs et les voisins, ... ✓ D'expliquer aux visiteurs votre mode de production (PER, IP, Bio...) et de renforcer ainsi la compréhension des consommateurs pour une agriculture locale respectueuse de l'environnement
<p>Combien de visiteurs viendront sur ma ferme ?</p>	<p>La publicité dans votre région joue ici un rôle important. Si vous avez déjà une large base de clients et que vous les invitez personnellement, il y a de bonnes chances pour que beaucoup participent. En cas de mauvais temps, la possibilité de se mettre à l'abri facilitera également l'accueil.</p>
<p>Quels sont les coûts et quelle est la charge de travail ?</p>	<p>La charge de travail nécessaire à l'installation et au nettoyage varie d'une ferme à l'autre. Il sera donc parfois nécessaire d'engager des bénévoles et de les dédommager en leur offrant, par exemple, un repas. Le matériel publicitaire est gratuitement mis à disposition ainsi qu'une grande partie du matériel d'information qui peut également être commandé. Ainsi, les coûts et la charge de travail pourront être limités.</p>
<p>Est-ce que je reçois une confirmation d'inscription ?</p>	<p>Oui. Votre responsable cantonal ou l'Agence AGIR confirmera votre inscription. Vous aurez également l'occasion de vérifier vos coordonnées (nom, adresse, programme etc.) sur le portail paysans avant la publication de votre manifestation dans la recherche de fermes.</p>
<p>Je ne sais pas encore exactement quel programme je proposerai. Est-ce que je pourrai encore faire des modifications plus tard ?</p>	<p>Oui. Vous pouvez à tout moment modifier vos coordonnées sur le portail paysans : www.portailpaysans.ch</p>

<p>Est-ce que je pourrai rechercher des sponsors moi-même ?</p>	<p>Oui. Les sponsors nationaux seront bientôt connus. Ils ne devraient, dans la mesure du possible, pas être mis en concurrence avec vos sponsors régionaux. La transparence sera le meilleur moyen pour éviter des conflits.</p>
<p>Assurance et accidents ?</p>	<p>Les exploitations qui participent aux Portes ouvertes ou au programme des « Visites d'étables » doivent disposer d'une assurance responsabilité civile d'entreprise avec une couverture allant jusqu'à CHF 5 millions. Chaque exploitation est tenue d'informer sa compagnie d'assurance de sa participation à la journée « Portes ouvertes à la ferme ». Le formulaire y relatif est téléchargeable sur le site.</p>
<p>Qu'en est-il des autorisations ?</p>	<p>Toute personne qui reçoit des visiteurs à la ferme - au-delà de la simple dégustation de produits de la ferme - a besoin d'une autorisation. Le plus tôt possible est le mieux ! Veuillez impérativement vous référer à l'administration communale de votre commune. Celle-ci vous renseignera sur la nécessité ou non de demander une autorisation écrite !</p>